



Situation ce 7 avril dans les Landes, un livre offert, une pétition et un dessin

Cette conférence audio s'est déroulée en début d'après-midi de ce mardi.

Au début de son intervention, le directeur a fait un point sanitaire du département des Landes avec, à la date du 6 avril, 4 décès à déplorer, 21 hospitalisations et 14 personnes placées en réanimation.

Cette augmentation des décès pourrait trouver un début d'explication avec le transfert des malades du Grand Est et des cas révélés dans deux EPHAD du département.

Situation des effectifs de la DGFIP

A la date du 6 avril 2020, 1 356 collègues présentent une suspicion ou sont des cas avérés COVID-19 ; 18 % des agents sont présents sur les sites (soit 16 942) et 23900 sont en télétravail.

14 postes sont totalement fermés au niveau national pour raison sanitaire.

Au niveau de notre direction, il y avait 26 % d'agents au travail, soit le taux moyen de l'inter-région.

On décompte 246 agents inscrits sur le Plan de Continuation d'Activité local dont 64 télétravailleurs auxquels il convient de rajouter des collègues détenteurs de PC portables télétravaillant encore sur des missions non prioritaires (donc hors PCA).

Des masques ?

Suite à la réflexion de l'équipe de direction sur la possible utilisation de masques alternatifs, un contact a été pris avec une société locale.

Une boîte sera reçue la semaine prochaine pour en tester les produits et pouvoir juger de leur efficacité en situation réelle et leur résistance aux lavages successifs. Si le test s'avère concluant, une commande pourrait ainsi être effectuée auprès de ladite société.

Rien de nouveau sur les missions si ce n'est une remontée sans importance de l'ordre national des géomètres qui s'est ému de ne plus avoir d'information sur les documents d'arpentages... La direction verra l'objet de la demande avec le responsable du PTGC en temps voulu.

Congés et ASA

Nous sommes toujours dans l'attente de la fameuse note sur l'utilisation des congés, proposée voire imposée par la funeste Direction Générale de la Fonction Publique (note applicable au sein de notre ministère) et à l'étude au niveau de la DG.

A ce propos, nous avons demandé au directeur de rappeler la position locale sur nos collègues qui doivent jongler en garde d'enfant(s) et mission prioritaire.

Les consignes sont selon lui très claires :

un parent qui a des enfants de moins de 16 ans à garder est de fait en autorisation d'absence.

Si cette dernière ou ce dernier dispose d'un PC portable autorisant le télétravail, elle ou il peut télétravailler qu'elle ou qu'il soit sur une mission prioritaire ou non.

Dans le cas contraire, l'agent.e est en ASA si pas sur mission prioritaire.

Dans le cas où les deux parents sont sur une mission prioritaire, il doit être instauré un roulement entre les deux pour garder les enfants et travailler à tour de rôle (télétravail ou en présentiel).

Le directeur doit avoir, malgré tout, des informations supplémentaires sur ce sujet délicat lors de sa prochaine audio conférence avec le DG ce jeudi.

Nous lui avons également demandé si une réflexion était en cours pour la reprise effective du travail dans les services. Il nous a répondu par l'affirmative et qu'il était inquiet sur le déroulement des retrouvailles entre les agents qui auront assuré des missions prioritaires en présentiel et ceux qui seront restés confinés chez eux .

Nous vous invitons à signer cette pétition pour « le jour d'après » :

<https://france.attac.org/se-mobiliser/que-faire-face-au-coronavirus/article/petition-plus-jamais-ca-signons-pour-le-jour-d-apres>

Un livre mis gratuitement à votre disposition par les Éditions Syllepse :

https://www.syllepse.net/syllepse_images/articles/un-virus-tre--s-politique.pdf

Retrouvez la section sur Facebook

<https://www.facebook.com/Solidaires-Finances-Publiques-40-316950115364626/>

**CORONAVIRUS
AU TRAVAIL**

**ON NE SE SERRE PLUS LA MAIN
ON NE SE FAIT PLUS LA BISE**

